

Le chlorure de vinyle dans l'eau du robinet

Pourquoi rechercher ce composé aujourd'hui ? Quelles précautions prendre ?

Le chlorure de vinyle est un composé chimique industriel principalement utilisé pour produire son polymère, le polychlorure de vinyle (PVC). Le chlorure de vinyle est classé par l'organisation mondiale de la santé comme substance cancérigène. Il peut être à l'origine de l'apparition de cancers du foie (angiosarcome et hépatocarcinome).

Dans les réseaux de distribution d'eau potable, la présence de chlorure de vinyle peut provenir soit d'une contamination de la ressource en eau, soit d'une migration dans l'eau à partir de certaines canalisations en PVC. Les matériaux en PVC antérieurs à 1980 sont susceptibles d'induire une migration excessive de chlorure de vinyle dans l'eau.

En 2011, une étude du ministère chargé de la santé a montré que le contrôle sanitaire de l'eau du robinet tel qu'il est prévu, c'est-à-dire non ciblé sur les zones potentiellement à risque de migration du chlorure de vinyle ne permettait pas de détecter les non conformités. Celles-ci sont en effet essentiellement situées au niveau des antennes ou bouts des réseaux de distribution.

Courant 2013, l'agence régionale de santé a collecté les plans des réseaux d'eau des collectivités afin de localiser les canalisations en PVC antérieures à 1980. Dès 2014, l'ARS a pu cibler les prélèvements d'eau dans les secteurs à risque pour le chlorure de vinyle. En l'absence de données, les prélèvements sont effectués aléatoirement.

En ce qui concerne le réseau du syndicat des eaux de Saint-Maurice-sur-Aveyron, du chlorure de vinyle a pour la première fois été découvert en 2015 au Charme et à Aillant-sur-Milleron dans le cadre du contrôle sanitaire. La présence de chlorure de vinyle a été confirmée dans la commune de le Charme c'est-à-dire le secteur route de Champignelles après la Masure, pour Aillant sur Milleron le secteur concerné est le secteur des Colliers, avec une analyse dépassant légèrement le seuil de tolérance (0.67), la deuxième étant revenue sous le seuil de tolérance (0.41), la troisième n'en révélant plus. 0.0.

Le syndicat des eaux de Saint-Maurice-sur-Aveyron élabore un programme de renouvellement des canalisations publiques concernées mais il est évident qu'au regard de l'importance des travaux à engager, le retour à une situation normale ne pourra pas intervenir à court ou moyen terme.

Dans l'attente, il convient de ne pas utiliser l'eau du robinet pour la boisson.

L'eau peut être utilisée pour :

- le lavage des fruits et légumes consommés crus
- le brossage des dents
- la douche et le lavage corporel
- la vaisselle et la lessive
- l'arrosage du potager

Le chlorure de vinyle est un produit qui s'évapore au chauffage, l'eau portée à ébullition peut être utilisée pour :

- la préparation du café, des infusions et des potages
- la cuisson des aliments